

49



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le vendredi 27 mai 2011

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le vendredi 27 mai 2011

9 h

Prière.

M. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le financement accordé au Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. (Pétition 58.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision d'abolir le crédit d'impôt pour production cinématographique. (Pétition 59.)

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que l'hon. M^{me} Dubé a employé l'expression « induit en erreur ». La ministre se rétracte. M. Fraser fait aussi valoir que l'hon. M^{me} Dubé a désigné un député par son nom au lieu du nom de sa circonscription. Le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. P. Robichaud :

36, *Loi constituant Investir Nouveau-Brunswick* ;

37, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de la Société de développement régional, après quoi, à 12 h 30, la deuxième lecture des projets de loi 35, 30, 25 et 33 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mardi 31 mai 2011, la deuxième lecture des projets de loi 36 et 37 sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi référendaire*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, appuyé par M. Boudreau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 35, *Loi référendaire*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 12

M. Arseneault	M. Doucet	M. Bernard LeBlanc
M. Boudreau	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Fraser	M. Kenny	M. Melanson
M. Haché	M. Collins	M. D. Landry

CONTRE : 30

l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Northrup	M. B. Macdonald
l'hon. M. Higgs	M ^{me} Shephard	M. Tait
l'hon. M. Alward	M ^{me} Wilson	M. S. Robichaud
l'hon. P. Robichaud	M. Wetmore	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Dubé	M. McLean	M. Bonenfant
l'hon. M. Holder	M. Killen	M. Stewart
M. Steeves	M. Lifford	M. Betts
l'hon. M. Williams	M. Riordon	M. C. Landry
l'hon. M. Leonard	M ^{me} Lynch	M. Urquhart
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Parrott	M. Jack Carr

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi référendaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer de courtes lignes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer de courtes lignes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 13 h 6.